



Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques

Résumés des conférences et travaux

139 | 2008
2006-2007

Sources documentaires et histoire administrative de l'Orient romain tardif, IV^e-VII^e siècles

Denis Feissel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ashp/234>

ISSN : 1969-6310

Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 115-116

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Denis Feissel, « Sources documentaires et histoire administrative de l'Orient romain tardif, IV^e-VII^e siècles », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 139 | 2008, mis en ligne le 05 janvier 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/234>

Tous droits réservés : EPHE

SOURCES DOCUMENTAIRES ET HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE L'ORIENT ROMAIN TARDIF, IV^e-VII^e SIÈCLES

Directeur d'études : M. Denis FEISSEL

Programme de l'année 2006-2007 : I. *Inscriptions de l'Antiquité tardive*. — II. *Recherches sur les Nouvelles de Justinien* (suite).

I. *Inscriptions de l'Antiquité tardive*

La conférence d'épigraphie a été cette année consacrée à trois thèmes. Autour de documents récemment publiés, ont été réunies une série d'inscriptions relatives à des philosophes, et une autre série se rapportant à des séismes. On a d'autre part révisé plusieurs inscriptions officielles du règne de Justinien.

Les premières séances ont eu pour point de départ la nouvelle épigramme athénienne publiée par I. N. Kalliontzis (*SEG* 51, 298, cf. *Bull. ép.*, 2006, 533), épitaphe d'un Syrianos identifié par l'éditeur au philosophe néoplatonicien mort en 437. Le réexamen de ces deux distiques a permis de confirmer cette identification, non sans modifier certaines restitutions. Syrianos est dit, comme Platon, « initié de naissance » (*artitelès*) ; habitant du ciel avant de naître, il y retourne après une vie au service de l'humanité. On a rapproché de Syrianos une autre figure d'« homme divin », Apollonios de Tyane, et les épigrammes inscrites en son honneur par diverses cités. Une dédicace de ce genre vient d'être reconnue par M. Di Branco dans une inscription de Gortyne (*I. Creticae* IV, 444, cf. *Ann. ép.*, 2004, 1649). Quant à l'épigramme analogue gravée à Mopsueste (*SEG* 28, 1251), elle est très postérieure à la mort d'Apollonios : on reconnaît en effet la même écriture, très particulière, dans une inscription inédite de la même cité (archives de l'Académie de Vienne), où la dignité de « comte du consistoire » ne saurait être antérieure au dernier tiers du IV^e siècle. Revenant à cette occasion sur un autre personnage de ce rang, à Philomèlion en Pisidie (*SEG* 35, 1397), on a restitué, à l'aide de parallèles, les formules d'acclamation mutilées : « (Vive) Philomèlion (éternellement ! Untel) te rénove ! (Vive éternellement) le très magnifique comte du consistoire ». Au nombre des rares inscriptions touchant au néoplatonisme, on a enfin rappelé deux dossiers : à la fin du V^e siècle à Aphrodisias, les épigrammes Roueché 53-54, pour Asklepïodotos beau-père du philosophe homonyme – inscriptions en partie passées dans l'*Anthologie grecque* ; d'autre part en Syrie, l'épitaphe *IGLS* V, 2336, datée de 538, elle aussi entrée dans l'*Anthologie* qui l'attribue au philosophe Damaskios.

L'important corpus des épitaphes chrétiennes de Zôora, en Palestine (cf. *Bull. ép.*, 2006, 492), offrait l'occasion de revenir sur une série d'inscriptions tardives, parfois méconnues, relatives aux séismes. En effet trois épitaphes de Zôora, pour des personnes décédées dans le séisme du lundi 18 mai 363, confirment parfaitement la date déjà fournie par une source syriaque. À côté de l'épitaphe de Cyrène *SEG* 42, 1675, pour

les victimes d'un séisme indéterminé, on a réuni les dédicaces faisant état de restaurations, plus ou moins bien datées, à la suite de tremblements de terre. Des édifices civils sont restaurés à Nauplie, après le séisme et le raz-de-marée de 365 (*IG IV*, 674; *Travaux et Mémoires*, 9 [1985], p. 274). Après un séisme indéterminé, la cité de Smyrne est relevée par le proconsul Damocharis (*Anthologie XVI*, 43). D'après une inscription de Samothrace (G. Downey, *Hesperia*, 19 [1950], p. 21-24), la restauration d'un bain sous Justinien (pas avant 537 vu la mention de l'année de règne) fit suite à un événement survenu « deux ans plus tôt »; il semble bien s'agir d'un séisme s'il faut avec Downey lire (*théomè*)nia, « colère divine », désignation usuelle du tremblement de terre à cette époque (plus de quarante fois chez Malalas). En Phénicie, il a fallu réinterpréter la dédicace d'une église de Saint-Georges (et non d'une image du saint, selon R. Mouterde, *MUSJ*, 26 [1944-1946], p. 53-54) : « renversé par des séismes », cet édifice situé à environ 20 km à l'est de Botrys fut peut-être victime du séisme de 551 qui, selon Malalas, frappa entre autres Botrys et Tripoli. Au précieux répertoire d'E. Guidoboni (*Catalogue of ancient earthquakes*, 1994), on a enfin pu ajouter un tremblement de terre quelque peu antérieur à 597/8, d'après une inscription d'Aréopolis, en Arabie, qui mentionne cette année-là des restaurations effectuées « après le séisme ».

II. Recherches sur les *Novelles* de Justinien (suite)

Avant d'en venir aux *Novelles* de Justinien, objets de la seconde conférence, on a passé en revue les quelque quatorze constitutions de cet empereur connues, au moins de façon fragmentaire, par l'épigraphie seulement. Les cinq inscriptions de cette série retrouvées à Ephèse, qui traitent toutes de matières ecclésiastiques, ont été étudiées de plus près en vue de leur prochaine (ré)édition. Un ensemble d'une vingtaine de fragments inédits a notamment pu être attribué au court règne conjoint de Justin I^{er} et Justinien, en 527, et mis en rapport avec une législation qui limite le nombre des clercs en fonction des ressources des Églises.

Ces inscriptions ont naturellement conduit à étudier d'abord, parmi les multiples lois de Justinien concernant l'Église, trois *Novelles* de 535 sur le recrutement et le financement du clergé. Complétant une loi générale à ce sujet (*Nov.* 6, ch. 8), l'empereur consacre le même jour une loi spéciale aux églises de la capitale (*Nov.* 3), amendée par une autre quelques mois plus tard (*Nov.* 16). Ces trois *Novelles* ont été entièrement traduites et expliquées, ainsi que les principaux épitomés (Athanase, Théodore, Julien).

La séance du 22 mars, conduite par M. Frédéric Alpi, a permis de confronter aux sources juridiques la situation de l'Église d'Antioche sous le patriarcat de Sévère (512-518). Des lettres ainsi que des homélies du patriarche ont illustré de façon frappante les difficultés de son Église à subvenir aux besoins du clergé et des pauvres tout en assumant le poids de ses dettes.

Ont ensuite été commentés des extraits de l'abondante législation sur l'inaliénabilité des biens d'Église (traduite dans son ensemble par M. Kaplan, 1976). La *Novelle* 7 (de 535) a été analysée dans sa relation avec les lois de Léon et d'Anastase qu'elle réforme (*CJI*, 2, 14 et 17). En particulier, le préambule de la *Novelle* grecque présente une paraphrase détaillée de la loi latine de Léon (470), fidèle en substance à son modèle, mais d'un style plus enflé et moralisateur. Ont été également expliqués les changements introduits en la matière par les *Novelles* 46, 55 et 67 (de 536, 537 et 538).